



DELIBERATION N° 66bis/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 23 JUILLET 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°66/2020/CACL RELATIVE À LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL AU SEIN DE SES COMMISSIONS THEMATIQUES

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 37
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : vendredi 17 juillet 2020

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt trois juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau

Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHIN ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Eliodore TORVIC ; Sandra TROCHIMARA ; Patricia VICTOR

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Serge BAFAU, 6^{ème} vice-Président ; Monique AZER, 2^{ème} membre du Bureau ;

Dominique BERTONI ; Ruth BIDIUO CEPRIKA ; Kenny CHEN-TENG ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Guerline LOUIS ; Michaël MANCEE ; Axel RINO ; Anne-Michèle ROBINSON ; Magali ROBO-CALSIDE ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Corinne SIGER ; Rodolphe SORPS

Étaient absents excusés :

Jean GANTY, 1^{er} membre du Bureau -> procuration à Raphaël RABORD ;
Louis-Mike CALUMAY ; Corine DIMANCHE ; Claude PLENET ; Jocelyne PRUDENT

Étaient absents :

LECANTE Patrick, 1^{er} vice-Président

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200723-66bis-20-CACLAP -DE Date de télétransmission : 14/08/2020 Date de réception préfecture : 14/08/2020
--

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; Gabriel
SERVILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment le VII de son article 19 ;

Vu l'ordonnance du Conseil des Ministres en date du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Vu le décret n° 2020-904 en date du 24 juillet 2020 fixant les conditions de réunion par téléconférence du conseil communautaire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu l'arrêté n° 097-CBC-20 du 04 juin 2020 modifiant l'arrêté n°092-CBC-20 du 27 mai ayant porté composition du conseil communautaire de la CACL pour les communes de Roura, Matoury et Rémière-Montjoly durant la période du 18 mai 2020 jusqu'à son renouvellement complet à l'issue du second tour de scrutin ;

Vu la délibération n° 94/2014/CACL en date du 27 juin 2018 portant sur la désignation des membres des commissions thématiques ;

Considérant le caractère transitoire de la formation du conseil communautaire durant la période allant du 18 mai 2020 jusqu'à son renouvellement complet à l'issue du second tour de scrutin ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement des conseillers qui ne sont plus membres du conseil depuis le 17 mai 2020 lorsqu'ils sont désignés pour siéger aux commissions internes ou au sein d'instance d'organismes extérieurs ;

Considérant que la liste des membres des commissions thématiques doit être revue pour tenir compte de la composition transitoire du conseil communautaire ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200723-66bis-20-CACLAP -DE Date de télétransmission : 14/08/2020 Date de réception préfecture : 14/08/2020
--

Considérant qu'après appel à candidature les candidates et candidats enregistrés pour la commission cohésion sociale sont les suivants :

Commission	Candidate / candidat	
Cohésion sociale	Magali	ROBO-CASSILDE
	Didier	SILIGHINI
	Claire	CHINON
	Anne- Michèle	ROBINSON

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 21 juillet 2020 ;

Entendu le Rapport N° 66/2020/CACL de la Présidente relative à la modification partielle de la délibération n° 94/2014/CACL portant désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL) au sein de ses commissions thématiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 66/2020/CACL** relative à la modification partielle de la délibération n° 94/2014/CACL portant désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL) au sein de ses commissions thématiques.

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de la délibération N° 66/2020/CACL. Il convient de lire Madame Magali ROBO-CASSILDE, conseillère désignée pour la commission cohésion sociale et non « Rosaline ».

Commission	Conseillère / conseiller désigné	
Cohésion sociale	Magali	ROBO-CASSILDE
	Didier	SILIGHINI
	Claire	CHINON
	Anne- Michèle	ROBINSON

Le reste sans changement.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 23 Juillet 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA-HORTH